



**37^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA CPIC
16 juin 2007 à Paris**

Bénéficiaires présents	11	
Procurations distribuées	99	
Procurations non attribuées	79	(+ 2 non valables)

RAPPORT ADMINISTRATIF 2006

Il s'agit du premier rapport administratif rédigé selon de nouvelles normes comptables qui s'appliquent à la CPIC depuis qu'elle est devenue une fondation. Cela a pour conséquence la reclassification de certains postes du bilan et du compte d'exploitation ainsi que des réaffectations comptables pour le comparatif des données 2005.

AMENDEMENT AU RÈGLEMENT

L'Assemblée a adopté l'amendement proposé par le Conseil de Fondation à l'art. 11 du Règlement consistant à adapter l'article à l'évolution de la loi suisse sur le partenariat enregistré. Celui-ci reconnaît les couples de même sexe au même titre que les couples mariés, dans la mesure où ceux-là sont mariés selon la loi nationale.

Par « loi nationale » on entend la loi en matière de reconnaissance de partenariat du pays de domicile du bénéficiaire.

ÉLECTION

L'Assemblée a réélu par acclamation son Vice-Président, Daniel ANDRÉ, pour un nouveau mandat de trois ans.

RAPPEL AUX BÉNÉFICIAIRES

- SI VOUS CHANGEZ D'ADRESSE OU DE NOM, N'OUBLIEZ PAS D'EN INFORMER LE SECRETARIAT
- PENSEZ A ACTUALISER VOS CLAUSES BENEFICIAIRES